La société Moynaton-Roy ferme son unité de tissage

Mardi dernier, la direction de la société Moynaton-Roy de Courlay a proposé à son comité d'entreprise l'arrêt définitif de son atelier de tissage.

Cette entreprise créée en 1925 possède deux activités : une branche tissage, la moins importante employant 36 personnes et une branche fabrication et commercialisation de chemises qui emploie 334 personnes.

La partie tissage est une composante historique de la société puisque celle-ci a démarré avec... deux métiers à tisser ! Mais aujourd'hui, l'atelier tissage n'est plus rentable. Il ne comble que 30 % des besoins en tissus de la partie confection et le matériel y est vétuste : il bat à 160 coups par minute alors que pour être compétitif, il devrait battre à 500 coups par minute. Moynaton-Roy aurait bien sûr pu investir dans ce matériel de tissage, mais selon la direction l'investissement aurait été trop élevé par rapport à l'assise financière de la société. Il faut savoir d'autre part que le résultat d'un tel investissement aurait été plus qu'aléatoire puisque les ventes de tissus sont en chute.

Alors la direction pense qu'elle n'a pas le choix : il faut supprimer l'atelier de tissage et concentrer tous les efforts sur le secteur le plus porteur, celui des chemises. Notamment en investissant dans du matériel de pointe pour créer, à côté de la fabrication de la chemise en grande série, un atelier de fabrication de chemises en petite série de marque pour les détaillants.

36 salariés concernés

Dans un communiqué remis à la presse, la direction de cette société précise :

« Malgré une modernisation complète de son matériel de tissage, intervenue en 1977, la petite capacité de production de cette branche d'activité n'a pas donné à la société les moyens d'investir à nouveau pour acquérir les derniers matériels ultra-modernes et performants nécessaires aujourd'hui pour assurer la rentabilité d'une telle production. Cette perspective n'est envisageable que pour une société spécialisée, offrant une plus grande capacité et une plus grande diversité de produits textiles.

« L'activité principale de la société Moynaton-Roy étant la confection et la commercialisation d'articles de chemiserie pour hommes et femmes pour lesquels la société est devenue l'un des leaders nationaux, avec une capacité de plus de 4.000 articles par jour, développe dans cette spécialité des lignes de vêtement de plus en plus élaborées, intégrant des articles de luxe fabriqués avec des griffes prestigieuses. D'ailleurs l'importants projets d'investissements sont en cours de réalisation dans la perspective d'une meilleure adaptation à l'évolution rapide du marché de la chemiserie.

« C'est donc avec l'ambition de sauvegarder et de développer son activité principale, et cela sans disperser ses moyens financiers, que la société Moynaton-Roy propose ce programme de restructuration à son comité d'entreprise.

« La direction fait également savoir qu'elle déploiera tous ses efforts, dans la mesure de ses possibilités, pour reclasser un certain nombre des salariés touchés par cette fermeture d'atelier, tant auprès d'entreprises régionales que dans ses trois unités de confection. »

Propositions C.F.D.T.

De leur côté, les élus C.F.D.T. du comité d'entreprise se sont réunis hier et font plusieurs propositions qu'ils résument dans un communiqué remis à la presse :

« Dans le service tissage, il y a 36 salariés. Le plan social proposé prévoit seulement six possibilités éventuelles de reclassement interne, plus un retraite et une préretraite. La C.F.D.T. ainsi que les salariés s'indignent d'être mis devant le fait accompli. Elle a informé immédiatement le personnel de cette situation et continue à le faire.

« Le souci de l'emploi est permanent dans la section C.F.D.T. Déjà après plusieurs années de revendications et de longues négociations, elle a signé avec l'accord du personnel confection - bureau - magasins un accord réduction temps de travail compensé à 60 %. La direction a refusé la négociation pour le tissage. Toujours dans le souci de l'emploi, les élus C.F.D.T. ont proposé en cours de réunion extraordinaire hier : une expertise économique avec une personne extérieure à l'entreprise et travaillant particulièrement sur les professions textile-habillement ; de voir s'il y aurait un repreneur au tissage avec achat du tissu fabriqué par l'entreprise Moynaton-Roy ; d'envisager un plan de conversion large pour le personnel concerné et intéressé afin qu'il ait davantage de possibilités de reconversion interne et externe ; que l'entreprise étudie la possibilité d'extension de l'activité confection ainsi que des emplois pour aboutir à des mutations internes et non à des licenciements ; de recenser toutes les personnes ayant au moins 55 ans fin 1986 et qui seraient volontaires pour partir dans le cadre d'une F.N.E. si c'était possible. »